

**LE MANDAT EST OBLIGATOIRE
LOI N°70 – 9 DU 2 JANVIER 1970**

Extrait des dispositions prévues au décret n°72-678 du 20 juillet 1972
JO du 22 juillet 1972

- ARTICLE 72 -

spécifiées à l'article 1^{er} sans tenir Le titulaire de la carte professionnelle prévu à l'article 1^{er} du présent décret ne peut négocier ou s'engager à l'occasion d'opérations un mandat écrit préalablement délivré à cet effet par l'une des parties.

BAREME TRANSACTION TVA 20 %

Portant sur la négociation d'appartements, maisons, immeubles, commerces, terrains et tous autres biens immobiliers

De 0 à 85 000 € Forfait de 2 916.67 € HT soit 3 500 TTC

Au delà un montant de 3.33 % HT soit 4 % TTC

Avis de valeur forfait de 125 € HT Soit 150 € TTC

HONORAIRES DE LOCATIONS ET REDACTION DE BAUX TTC TVA 20 %

1- LOCATION HABITATION RELEVANT DE LA LOI DU 6/07/1989

Modifié le 15/09/2014 LOI ALUR

HONORAIRES FACTURABLES AUX LOCATAIRES

- VISITES DOSSIER BAIL **8 € le m2**
- ETAT DES LIEUX **3 € le m2**
- Application d'une réduction forfaitaire pour ne pas augmenter nos tarifs pratiqués avant le 15/09/2014 (le montant total de la prestation n'excédant pas 7.025 % du montant du loyer annuel)

HONORAIRES FACTURABLES AUX PROPRIETAIRES pour les mêmes prestations

7,025 % du montant du loyer annuel

Les honoraires facturés aux propriétaires ne seront pas inférieurs à ceux facturés aux locataires

Au-delà de 590 € de loyer mensuel, application d'un forfait global de 496 € TTC aussi bien pour les locataires que pour les propriétaires .

1- honoraires de rédaction d'acte de baux d'habitations sans recherche ni sélection

Sur le loyer annuel net de charges de la première année **4%**

2- Honoraires locations garages

Sur loyer net de charge d'une année **12.00%**

HONORAIRES DE GESTION TTC TVA 20 %

1- HONORAIRES A LA CHARGE DU PROPRIETAIRE

Sur toutes somme encaissées (loyers, charges, etc....) entre deux redditions de comptes

Montant **entre 4 et 8 % TTC** suivant immeuble, encaissement, éloignement de MACON

2- PRESTATION DIVERSES TTC

- | | |
|---|-------------------------|
| <input type="checkbox"/> Documents à fournir au notaire en cas de cession | 150.00 € |
| <input type="checkbox"/> État locatif | 60.00 € |
| <input type="checkbox"/> Dépôt de demande de subvention ANAH
Plus sur montant des travaux 2 % TTC | forfait 200.00 € |
| <input type="checkbox"/> Préparation déclaration revenus fonciers | 28.00 € |
| <input type="checkbox"/> Établissement déclaration de revenus complète | 50.00 € |
| <input type="checkbox"/> Vacances diverses, études dossiers, courriers, etc...pour clients non gérés
L'heure | 60.00 € |
| <input type="checkbox"/> Clôture dossier gestion
Loyer trimestriel x % honoraires gestion + TVA pour un minimum de perception de | 200.00 € |

SYNDIC GESTION COURANTE TTC

Attention notre petite structure ne prend plus de syndicat de copropriétaires et ces tarifs ne concernent que les copropriétés pour lesquelles notre mission se poursuit

Rémunération annuelle par lot principal

Copropriété sans chauffage collectif, sans concierge ou employée immeuble **109 €**

MANDAT DE SYNDIC AVEC DETAIL DE TOUTES LES PRESTATIONS PARTICULIERES CONSULTABLES A NOTRE BUREAU

REVISION DES PRIX : Ces prix sont applicables dès le 1/04/2017 et seront révisés chaque année au 1er avril en proportion des variations de l'indice du coût de la construction. L'indice de base à retenir est celui du 3^{ème} trimestre 2017

LOCATIONS COMMERCIALES ET PROFESSIONNELLES TVA 20 %

1- Rédaction de bail

- | | |
|--|-----------------|
| <input type="checkbox"/> Sur le loyer net de charge de la première année | 15 % TTC |
|--|-----------------|

2- Rédaction de bail renouvellement

- | | |
|--|--------------------|
| <input type="checkbox"/> Sur le loyer net de charge de la première année | 12.06 % TTC |
|--|--------------------|

3- Autres actes relatifs aux baux commerciaux

- | | |
|---|------------------|
| <input type="checkbox"/> Avenant de révision forfait | 150 € TTC |
| <input type="checkbox"/> Tous actes ou autorisation relatifs aux baux en cours
(Déspécialisation, sous-location, etc.,...) | 150 € TTC |

REVISION DES PRIX :

Ces prix sont applicables dès le 01/04/2016 et seront révisés chaque année au 01/04 en proportion des variations de la moyenne de l'indice INSEE du coût de la construction. L'indice de base à retenir est celui du 2^{ème} trimestre 2016

HONORAIRES TTC SUR PRESTATIONS DIVERSES

Rédaction d'actes sous seing privé hors négociation
Nettoyage divers
Enlèvement matériel ou détritius
Vérification de relevé divers

Vacation horaire TVA 20 %

60 € TTC

Le minimum facturé sera UNE HEURE



Carte Professionnelle C7102CE03307 délivrée par la CCI de Saône et Loire Adhérent à la Caisse de CEGC, 128 Rue de la Boétie
75008 PARIS sous le Numéro 07.71.1421.1
garantissant les fonds déposés par la clientèle.

RCP VERSPIEREN ALLIANZ police N°44 197 303

R.C.S. Mâcon 342 287 828 -
APE 6832 A